

*Société des paris sportifs*

Ce qu'il a réussi à faire sera montré clairement au cours de ce débat, dans les jours qui viennent, car, pour parvenir à ses fins, il a pris certains moyens très intéressants. Même si je n'ai pas aujourd'hui toute latitude pour m'expliquer, on verra quelle méthode a été utilisée par le gouvernement précédent pour contourner le Parlement et les accords fédéraux-provinciaux afin de reprendre place dans un domaine qu'il estimait lucratif. Cette façon de procéder était répréhensible, monsieur le Président. Les députés d'en face doivent savoir que, s'ils n'ont pas réussi, c'est qu'ils sont partis d'une fausse hypothèse, qu'on admette ou non qu'il s'agit d'une loterie.

● (1210)

J'invite les députés à la prudence lorsqu'ils regarderont ce qui s'est fait. Qu'il me suffise de dire que le gouvernement fédéral a prétexté qu'il ne s'agissait pas d'une loterie. Toutefois, il est intéressant de remarquer que si ce n'était pas une loterie, elle devait néanmoins avoir les mêmes effets. De toute évidence, monsieur le Président, ce n'est pas une méthode que nous jugeons acceptable.

Pendant cette période, il y a eu une autre controverse. On s'est demandé si l'engagement de 200 millions vis-à-vis du comité organisateur des Jeux olympiques d'hiver à Calgary, en 1988, allait tenir si le gouvernement cessait d'exploiter les paris sportifs ou si les paris ne rapportaient rien. Le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur donnera plus de détails à ce sujet demain, mais le premier ministre a déjà déclaré que cet engagement demeurerait. Cet engagement sera respecté par le gouvernement du Canada, car il est semblable à l'engagement pris en 1972 pour les Jeux olympiques de Montréal. Un comité olympique ne peut pas se présenter devant le Comité olympique international sans une lettre du gouvernement du pays hôte attestant qu'il s'agit d'un projet légitime pour lequel un engagement a été pris. Nous n'allions pas nous servir du succès ou de l'échec de la loterie comme critère pour décider si nous allions verser les 200 millions promis.

Je pourrais donner plus de détails au sujet des mesures prises par l'ancien gouvernement. Je me contenterai de dire que l'entreprise de l'ancien gouvernement, à laquelle nous nous étions opposés, a été un échec complet. Toutefois, quelle est l'ampleur de cet échec?

Certains députés se demanderont peut-être pourquoi c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui propose ce projet de loi. En tant que simple député, je me suis violemment opposé à la loterie. Certains se demanderont peut-être si je n'en ai pas fait une affaire personnelle. Si c'est moi qui présente ce projet de loi, c'est que, en vertu de la Loi sur l'administration financière, c'est ainsi qu'il faut procéder.

Qu'est-il arrivé à la Société canadienne des paris sportifs? J'ai déjà dit qu'elle avait perdu de l'argent. Elle a perdu en moyenne 1 million à 1.5 million de dollars par semaine depuis qu'elle existe. Une fois qu'on aura fait les comptes, on verra qu'elle a perdu 46 millions de dollars environ.

On a prétendu que les bénéficiaires de cette société serviraient au sport amateur. Et pour justifier ce projet, on est allé jusqu'à dire que les bénéficiaires seraient utilisés pour la recherche médicale. Comme simple député, j'ai eu l'occasion de demander au président du Conseil de recherches médicales du Canada, à sa dernière comparution au comité permanent, combien cet organisme avait reçu de la Société canadienne des paris sportifs

depuis que cette dernière existe. Savez-vous ce qu'il m'a répondu, monsieur le Président? «Absolument rien». Je lui ai posé une autre question. Étant donné que, en recherche médicale il faut prévoir les ressources financières de longue main, je lui ai demandé aussi quel montant il avait comptabilisé au cours des cinq prochaines années au titre des contributions de la Société canadienne des paris sportifs. Et vous savez ce qu'il a répondu, monsieur le Président? «Rien». Je lui ai demandé également combien il s'attendait à recevoir de cette société qui avait entre autres objectifs, d'après la loi que nous avons dûment adoptée, l'obligation d'aider la recherche médicale. Je n'avais pas besoin qu'il me réponde: l'expression de son visage m'a suffi.

Jusqu'ici, la Société canadienne des paris sportifs a perdu en moyenne 1 million à 1.5 million de dollars par semaine. Elle a dépensé les 10.5 millions de dollars qu'elle avait reçus comme fonds de démarrage. Elle a reçu aussi 20 millions de dollars du gouvernement fédéral pour ne pas perdre sa solvabilité. Tout cet argent a disparu. La Société canadienne des paris sportifs fait face à des poursuites actuellement et les gouvernements provinciaux s'opposent énergiquement à son existence même. Mais elle dit aux députés d'en face qu'elle avait pour mission de financer la recherche médicale, d'aider nos athlètes amateurs et de recueillir, en partie ou en totalité, les 200 millions de dollars promis au comité organisateur des Jeux olympiques de Calgary. Cette promesse tient toujours et il faut la respecter. Pourtant, nous aurions pu fort bien consacrer ces 46 millions de dollars aux trois domaines que je viens de signaler. Il se trouve que nous avons subi des pertes de 46 millions de dollars que nous n'aurions pas connues si la Société canadienne des paris collectifs n'avait pas existé. Voilà pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi aujourd'hui.

En outre, monsieur le Président, il ne faut pas oublier que Loto Canada devait être dissoute. Vous même, monsieur le Président, lorsque vous étiez ministre de la Couronne en 1979, avez pris des mesures pour le faire. Or, vous savez qu'on a pris des décrets pour éviter de le faire. Le projet de loi à l'étude est donc plus qu'une tentative pour abolir la Société canadienne des paris sportifs. Ce projet de loi est plus qu'une simple tentative pour abolir Loto Canada. C'est un geste de la part de notre gouvernement pour montrer au peuple canadien qu'il considère que le gouvernement fédéral ne devrait pas exploiter des loteries et qu'il doit maintenir, respecter et honorer les accords qu'ils a conclus avec les provinces.

Nous financerons les projets légitimes, valables et soutenus par le peuple canadien en les présentant dans les règles à la Chambre des communes, et non pas au moyen d'un projet de loi sur les loteries que le gouvernement libéral a tenté à deux reprises de faire adopter. Le gouvernement libéral a tenté de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens pour qu'ils s'imaginent que les loteries sont indolores, qu'elles ne leur nuisent pas, que c'est un moyen comme un autre de faire des affaires. Nous sommes en train de débattre aujourd'hui une mesure qui a valeur de symbole, monsieur le Président.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, à vous et à tous les députés que, de toute évidence, ce projet de loi vient à point nommé. Le but de cette mesure est clair. Je recommande donc à tous les députés de l'adopter le plus rapidement possible.